

 <p>ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG</p> <p>Service des forêts et de la nature SFN Amt für Wald und Natur WNA</p>	 <p>RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL</p> <p>SFFN</p>	 <p>Direction générale de l'environnement (DGE) <i>Biodiversité et paysage</i> Chemin du Marquisat 1 1025 St-Sulpice</p>
<p>Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel</p>		

Lac de Neuchâtel

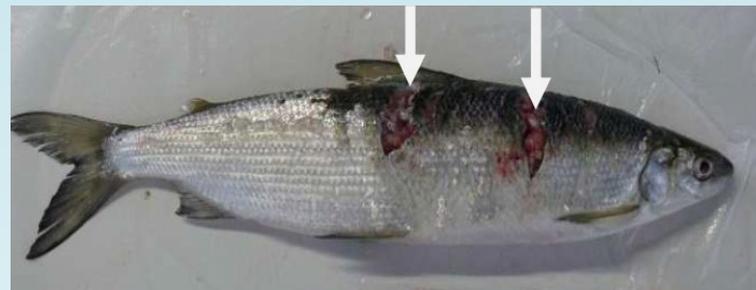
Pêche professionnelle & Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*)

Evaluation des dommages à la pratique de la pêche professionnelle

Evaluation des dommages occasionnés à la pratique de la pêche professionnelle par les Grands cormorans

3 axes principaux

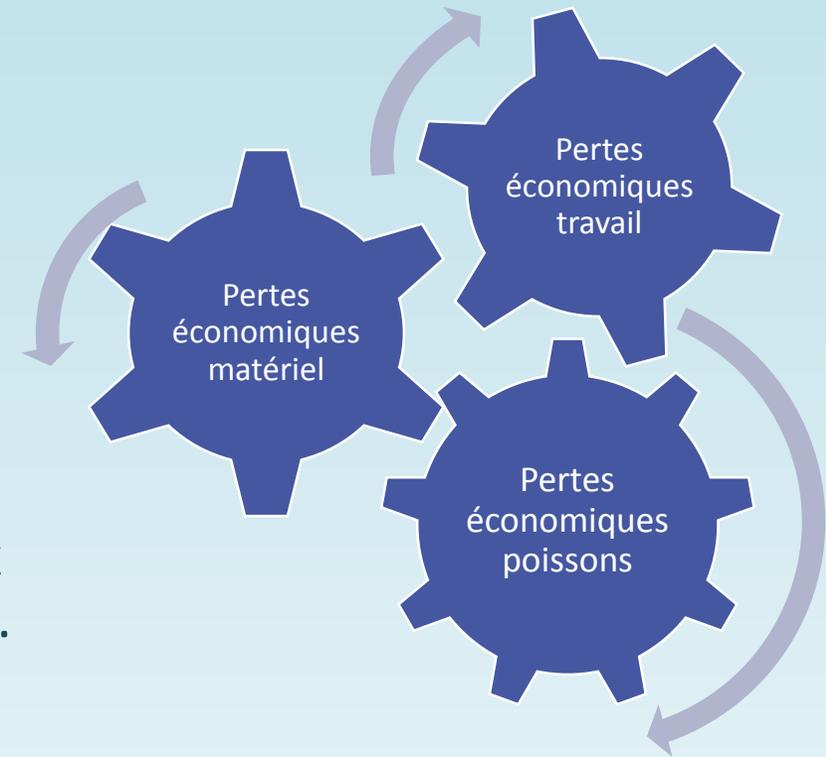
- Poissons dans les nasses – vols, blessures et mortalité
- Poissons dans les filets – vols et blessures
- Dommages au filets – usure du matériel, perte de rendement, perte de temps



Evaluation des dommages occasionnés à la pratique de la pêche professionnelle par les Grands cormorans

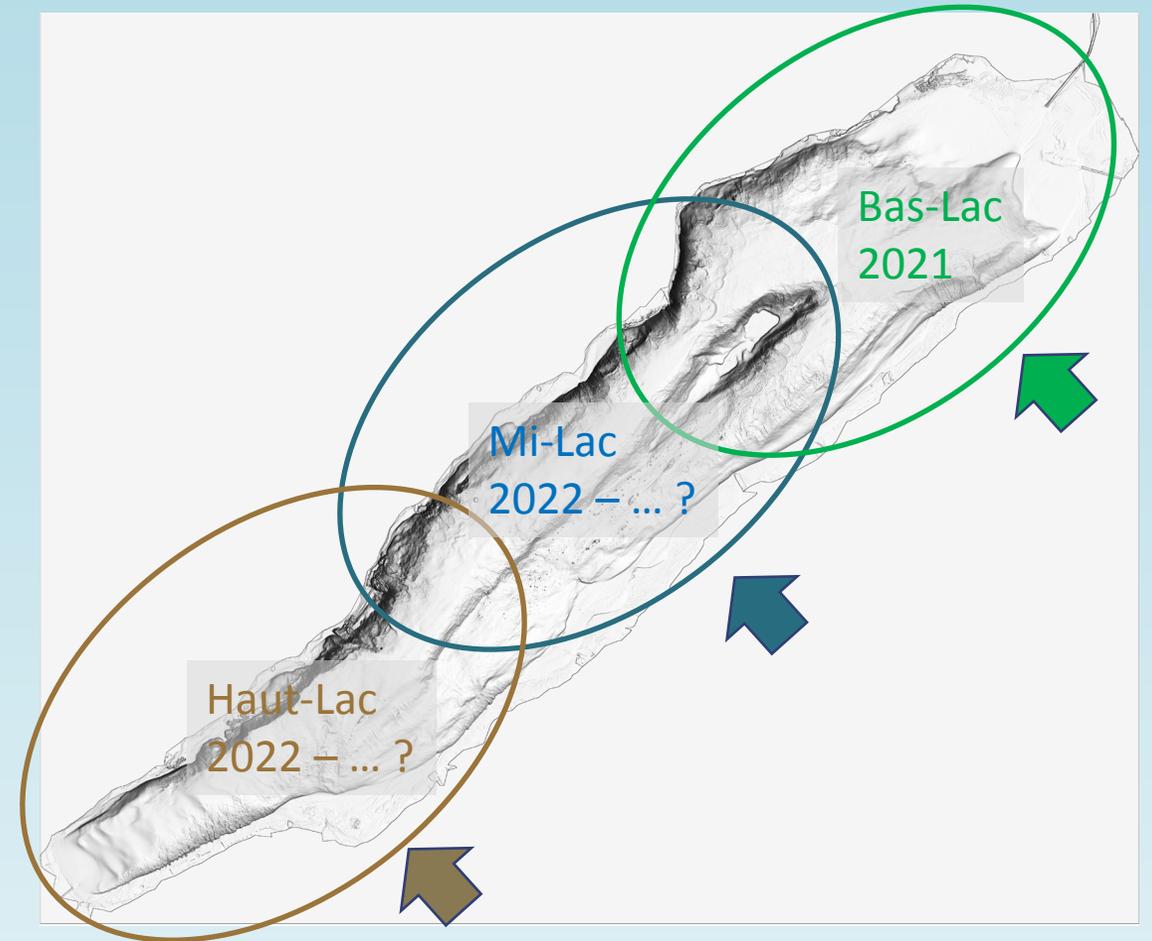
➤ Etablir un protocole de calcul permettant d'évaluer :

- Pertes économiques poissons : vols et blessures
- Pertes économiques matériel : baisse de rendement des filets, vieillissement prématuré
- Pertes économiques travail : temps consacré aux réparations, achats, montage, complications etc..



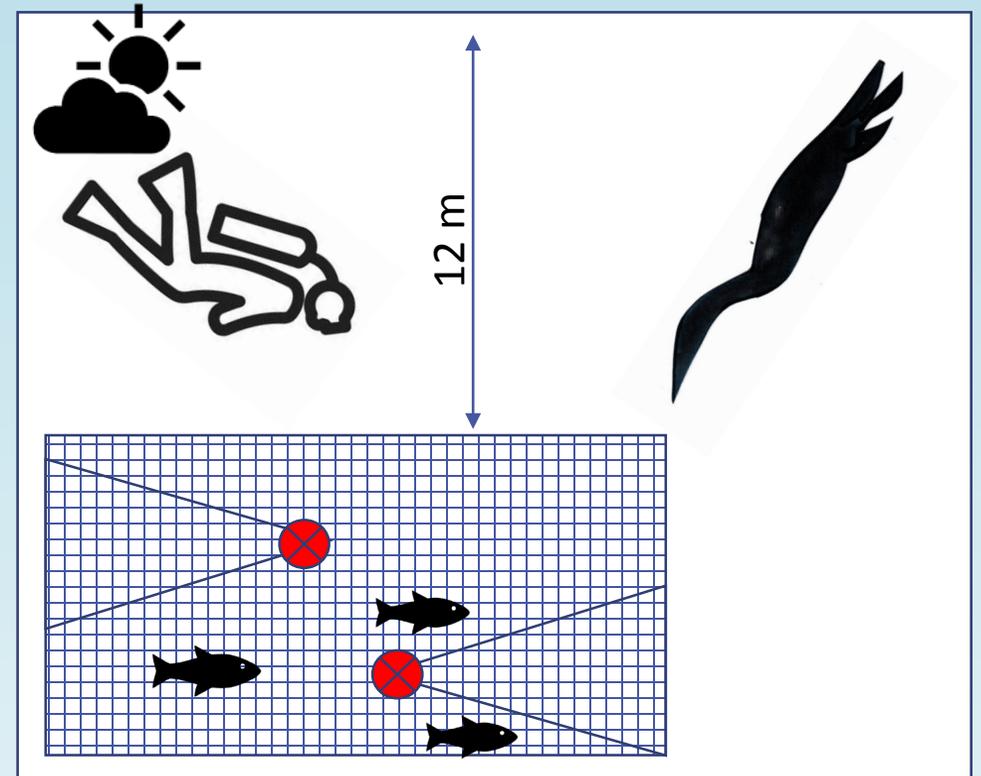
Méthodologie

- Déterminée en collaboration avec des pêcheurs professionnels, les membres de la commission intercantonale et un statisticien
- Lac divisé en trois secteurs distincts : Bas-Lac, Mi-Lac et Haut-Lac
- 2021 : Mise en œuvre dans le Bas-Lac
- 2022... : En fonction des enseignements acquis pour le Bas-Lac, éventuelle adaptation/ modification de la méthodologie et si nécessaire mise en œuvre dans les autres secteurs du lac



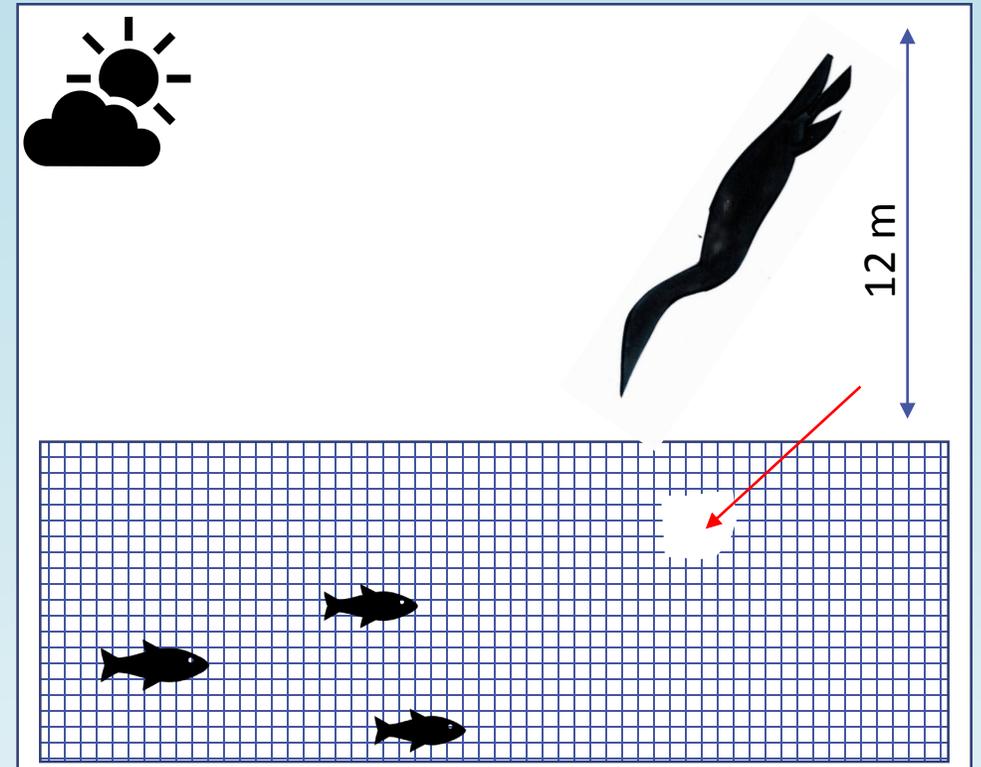
Nasses leurres

- Nasse conventionnelle avec golérons obturés => ne pêche pas et les poissons sont prisonniers
- Immergée 7 jours avec 20 poissons vivants
- Lieu actif de pêche, dans un «champ» de nasses à moins de 25 m de profondeur
- Lieu actif de pêche régulièrement prédaté par le cormoran
- Contrôle «de l'état» des poissons en plongée/robot tous les 2 jours et au levé de la nasse
- 18 expérimentations entre le 15 avril et le 31 octobre
- Documentation lieu, profondeur, météo, pêche, présence de cormorans...



Filets leurres

- Filet leurre neuf contenant 30 poissons marqués pré-maillés tendu dans une couple de filets conventionnels
- Lieu actif de pêche à moins de 25 m de profondeur
- Lieu actif de pêche régulièrement prédaté par le cormoran
- Contrôle des poissons marqués et des nouvelles prises lorsque le filet est relevé
- Identification des blessures
- Identification et marquage des dommages au filet
- Documentation lieu, profondeur, météo, pêche, présence de cormorans...



Filets leurres

- Effectué 12 fois lors de la pêche à la **perche** de juin à novembre
- Effectué 10 fois lors de la pêche aux **corégones** de mai à septembre
- Effectué 4 fois lors de la pêche aux **géniteurs corégones** en décembre



Résultats

- Proportion blessures/vols dans les nasses en vertu du temps d'immersion
- Proportion poissons leurres blessés/volés dans les différents filets – distinction blessures cormorans / autres prédateurs
- Evaluation dommages aux filets, extrapolation du degré de responsabilité du cormoran en vertu de la proportion de poissons leurres dont les blessures lui sont attribuables
- Mise en évidence des pertes économiques liées au(x) :
 - Blessures
 - Vols de poissons
 - Perte de temps
 - Perte de rendement des engins
 - Vieillesse prématuré du matériel
 - Complications, etc..

